

Vers le mandat 2019/2023

Comme vous le savez certainement, 2019 est l'année du renouvellement des membres du Conseil APF de département.

Plusieurs étapes doivent être respectées dans le cadre de ces élections, notamment la mise en place d'un copil départemental pour les élections.

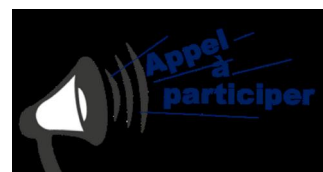
Le comité de pilotage, est composé de cinq adhérents au plus, non candidats pour les élections, et du directeur territorial des actions associatives. Il est chargé d'élaborer les modalités pratiques du vote et de les mettre en œuvre.

L'ensemble des opérations s'effectue par correspondance et sous l'autorité du comité de pilotage des élections.

Le Comité de pilotage des élections a pour missions de :

- mettre en œuvre le calendrier électoral et les modalités pratiques d'élection définis par le siège,
- informer les candidats sur le fonctionnement et l'organisation d'APF France handicap ainsi que sur le rôle et les obligations des membres des conseils définis par APF France handicap,
- recueillir les documents d'engagement de candidature et s'assurer de leur conformité,
- vérifier les conditions d'éligibilité des candidats, - organiser le dépouillement des votes et la proclamation des résultats.

Si vous ne souhaitez pas être candidat pour les prochaines élections, mais si vous souhaitez vous investir dans l'organisation de celles-ci, nous vous invitons à prendre contact avec Nathalie RIVIERE, Assistante Territoriale au 02 31 35 19 40.



Vers le mandat 2019/2023

Comme vous le savez certainement, 2019 est l'année du renouvellement des membres du Conseil APF de département.

Plusieurs étapes doivent être respectées dans le cadre de ces élections, notamment la mise en place d'un copil départemental pour les élections.

Le comité de pilotage, est composé de cinq adhérents au plus, non candidats pour les élections, et du directeur territorial des actions associatives. Il est chargé d'élaborer les modalités pratiques du vote et de les mettre en œuvre.

L'ensemble des opérations s'effectue par correspondance et sous l'autorité du comité de pilotage des élections.

Le Comité de pilotage des élections a pour missions de :

- mettre en œuvre le calendrier électoral et les modalités pratiques d'élection définis par le siège,
- informer les candidats sur le fonctionnement et l'organisation d'APF France handicap ainsi que sur le rôle et les obligations des membres des conseils définis par APF France handicap,
- recueillir les documents d'engagement de candidature et s'assurer de leur conformité,
- vérifier les conditions d'éligibilité des candidats, - organiser le dépouillement des votes et la proclamation des résultats.

Si vous ne souhaitez pas être candidat pour les prochaines élections, mais si vous souhaitez vous investir dans l'organisation de celles-ci, nous vous invitons à prendre contact avec Nathalie RIVIERE, Assistante Territoriale au 02 31 35 19 40.